

PRÉPARER LE DIPLÔME D'ÉTAT À L'AP-HP

Masseur-kinésithérapeute



Conditions d'admission

Admission post-bac

- Les inscriptions dans notre Institut de formation en masso-kinésithérapie -IFMK- se font à partir d'une première année universitaire validée en PAGG, @%STAPS ou '@5G'(Article 1 de l'arrêté du 1+jUbj JYf 20&\$).

Mode d'inscription : sur la plateforme PARCOURSUP dans un UFR ayant conventionné avec l'IFMK de l'AP-HP.

En fonction du classement aux examens de fin de première année de PASS, de L1 STAPS, ou de L.AS, l'étudiant est affecté à l'IFMK (convention de sélection avec les UFR d'origine).

En 2022, 46 étudiants issus des différentes universités :

- ◆ UFR Médecine Université de Paris
- ◆ UFR STAPS Université de Paris
- ◆ UFR Médecine Sorbonne Université
- ◆ UFR Médecine Paris Est Créteil
- ◆ UFR STAPS Paris Est Créteil

Pourront être admis en première année de formation à l'IFMK de l'AP-HP (2^{ème} année du cursus).

Modalités particulières de scolarité

- Les titulaires de certains diplômes (paramédicaux, médicaux et universitaires), peuvent être admis en formation après étude de leur dossier et passage devant un jury de sélection (Article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015).
- Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute étranger (hors Union européenne) peuvent être admis en formation après avoir passé une épreuve écrite d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission (Article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015).
- Inscription sur le site des concours de l'AP-HP : <https://concours.aphp.fr>



Exercice professionnel

L'exercice de la kinésithérapie associe des qualités techniques et relationnelles à une réflexion éthique.

Elle contribue à la rééducation, la réadaptation et la réinsertion des personnes malades, accidentées ou confrontées à une situation de handicap.

Elle participe à des actions de prévention et de promotion de la santé à tous les âges de la vie.

Formation

Déroulement des études

Études en quatre ans (à l'IFMK), répartis en 2 cycles de deux ans chacun (après validation de la 1^{ère} année dans le parcours PASS, L.AS ou modalités particulières).

Formation en alternance délivrée dans le cadre d'une convention tripartite le Conseil régional d'Île-de-France, l'IFMK et Sorbonne Université.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques à l'IFMK et des stages cliniques en établissements de santé ou médico-sociaux publics et privés ainsi que des stages dans le secteur libéral.

Les 8 semestres de formation permettent aux étudiants d'obtenir le Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute tout en validant 240 ECTS auxquels viennent s'ajouter les 60 ECTS de l'année de sélection.

Le Grade de Master est délivré simultanément à l'obtention du DE.

Coût de la formation

Tarif universitaire de l'année : 170€ + 92 € de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour la rentrée 2021 (en cours d'évaluation pour la rentrée 2022).

Financement régional pour les étudiants jusqu'à 25 ans (sauf Article 25 et Article 27).

Au-delà de 26 ans, l'étudiant doit s'acquitter d'un paiement intégral, sauf à pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la région sous certaines conditions.

Les étudiants recrutés par les concours passerelles (Articles 25 et 27) ne sont pas éligibles au financement régional.

Formalités obligatoires

- ◆ Assurance responsabilité civile et accidents de scolarité
- ◆ Vaccinations à jour conformément aux textes en vigueur pour les professionnels de santé

Carrière

Elle permet, au sein du système de santé, un parcours professionnel en structure de soins : hôpital, centre de rééducation, maisons de santé, centre médico-pédagogique, ou en libéral.

Évolution professionnelle possible dans la fonction publique hospitalière :

- ◆ Masseur-kinésithérapeute
- ◆ Cadre de santé paramédical
- ◆ Cadre supérieur de santé
- ◆ Directeur de soins

Formation continue

- ◆ Plan de formation de l'AP-HP
- ◆ Plan de formation des professionnels de rééducation



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DE L'AP-HP
Centre de la Formation et du Développement des Compétences

44, rue Jenner - 75013 Paris

Tél. : 01 42 16 60 79/92/93 - Fax : 01 45 96 07 06

Mail : secretariat.ifmk@dfc.aphp.fr

Métro : Campo-Formio (ligne 5), Nationale (ligne 6) - Bus : 57, 67

Sites internet : <http://cfdc.aphp.fr/ifmk>

<https://www.aphp.fr/formation>

Pour en savoir plus :
concours.aphp.fr

**Nouvelle adresse à compter de
septembre 2022 :**

Bâtiment Leriche, 8 rue Maria Helena
Vieira da Silva, 75014 Paris